

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SANTÉ

Santé et de sécurité au travail – Attentes

Observations d'ordre général sur l'intégration de la santé et de la sécurité au programme

Dans l'instauration de milieux d'apprentissage stimulants et captivants dans le domaine de l'éducation physique et de la santé, il faut également se préoccuper de sécurité, étant donné que l'activité physique comporte toujours un élément de risque. Les conseils scolaires et leurs employés sont les principaux responsables de la protection de tous les élèves. Les conseils doivent adopter des politiques et des méthodes conçues pour prévenir dans la mesure du possible les risques de blessures ou d'accidents. Pour que les programmes ne présentent pas de dangers, l'enseignant doit aussi porter une attention constante à la sécurité.

Dans la planification des activités liées à l'éducation physique et à la santé, il faut tenir compte de considérations relatives à la sécurité, notamment en ce qui a trait à l'équipement, à l'habillement, aux chaussures, aux installations, aux capacités des élèves, aux règles ou aux instructions spéciales et à la supervision. On s'attend à ce que les élèves assument une responsabilité grandissante du point de vue de leur propre sécurité et de celle d'autrui.

9^e année

Vie active et santé, 9^e année, cours ouvert (PPL10)

| ATTENTES ÉTABLIES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION | MODULE | SECTION & PAGE |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| Promotion de la santé Élaborer des stratégies afin de prévenir les situations potentiellement dangereuses (p. ex. prévention de la violence, prévention des blessures). (Attentes) | Questions sociales Ergonomie | Première section: p. 4 à 8 <i>Facultative</i> |
| <i>Sécurité personnelle et prévention des blessures :</i> Décrire des formes précises d'abus physique ou autre (p. ex. manipulation, intimidation, harcèlement sexuel et abus verbal). Évaluer l'incidence de l'abus non physique sur les | | |

| ATTENTES ÉTABLIES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION | MODULE | SECTION & PAGE |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------------------|
| victimes. Déterminer les causes de l'abus et de la violence. Décrire des solutions et des stratégies afin de lutter contre la violence présente dans la vie des jeunes. | | |

Également disponible à : www.livesafeworksmart.net